

PROCES-VERBAL
du conseil municipal du 11 juin 2020

Le onze juin deux mille vingt à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à huis clos à la salle des fêtes de Belbeuf, lieu exceptionnel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Guy LECOUTEUX, Maire.

APPEL NOMINAL

Présent(e)s :

Mme Annie PRIEUR, Mr Jérôme AVONDE, Mme Catherine MERLEN, Mr Jordan LEGRAND, Mme Florence PIHA, Mme Françoise DENEUVE, Mme Carole COUPLEUX, Mr Didier HUBLET, Mr Olivier GENTIL, Mr Laurent PANNIER, Mme Céline PINHEIRO, Mme Stéphanie MARAIS, Mr François BOENDER, Mr Aurélien GAUTIER, Mme Christelle MAILLARD, Mme Candice VABRE et Mr Florent FIDELIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : Mr Pierre LARIBLE.

Secrétaire de séance : Mr Jordan LEGRAND.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion,

Finances :

- Budget primitif 2020,
- Taux d'imposition des taxes directes locales 2020,
- Participations financières aux syndicats intercommunaux 2020,
- Attribution de subventions aux associations pour l'année 2020,

Centre Aquatique du Plateau Est de Rouen à Belbeuf :

- Budget annexe 2020.

Révision des tarifs municipaux :

- Location de la salle des fêtes et de la vaisselle,
- Restaurant municipal,
- Garderie scolaire (matin et soir),
- Etude surveillée,
- Fixation des tarifs pour les manifestations, spectacles et animations diverses,
- Forfait restauration pour les participants aux activités extrascolaires de Belbeuf,

Renouvellement des conventions de mise à disposition

- Monsieur Leblond, intervenant yoga,
- Comité Régional et Départemental du Sport Universitaire de Hautes Normandie,
- Ecole d'Horticulture et du paysage « Hortitèque »,

Renouvellement de la convention de mise à disposition du stade, rue du Clos Thomas

- Association « Sport –Santé No Limit »,

Crèche municipale :

- Modification du règlement intérieur – Calcul de la participation financière des familles.

Questions diverses :

Monsieur le Maire précise qu'une question a été ajoutée à l'ordre du jour :

Question ajoutée :

- Jurés d'assises
Liste préparatoire des jurés d'assises 2021.

Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Mr le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la réunion du 23 mai 2020, lequel est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2020

Le budget qui est soumis au vote du conseil municipal a été préparé dans la droite ligne des budgets précédents, et examiné en détails au cours de la commission des finances réunie « toutes commissions ».

*Le budget primitif fait l'objet d'un commentaire dans un document intitulé « **Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2020** » et qui y est annexé.*

*En ce qui concerne **la gestion financière**, le nerf de la guerre pour porter nos projets, nous avons la volonté de conserver une situation financière saine, sans augmenter les taux d'imposition même si des défis importants nous attendent toujours dans la gestion des communes.*

L'endettement de la commune est inférieur à 145 euros/habitant, un niveau inférieur de plus de 80% au taux d'endettement moyen des communes de taille similaire à la nôtre.

En 2020, pour la 19^{ème} année consécutive, il n'y aura pas d'augmentation de la part communale sur les feuilles d'impôts locaux.

Nous voulons une gestion capable de répondre à vos besoins, sans préempter pour autant ceux des générations futures. Fournir une qualité de service avec moins de ressources, ce n'est pas un souhait, c'est une nécessité, la DGF que nous verse l'Etat ayant quasiment disparu, passant entre 2013 et 2020 de 168.445 € à 4.475 €.

Le centre aquatique du Plateau Est de Rouen fait l'objet d'un budget annexe.

Les subventions allouées aux associations sont reconduites au même niveau que celles de l'année précédente.

Les taux des impôts locaux pour 2020 :

- *Concernant les ménages, **les taux d'imposition n'augmenteront pas en 2020, restant ainsi au même niveau que ceux votés depuis le budget primitif 2002 :***
 - *Taxe d'habitation : compensation figée versée par l'Etat*
 - *Taxe foncière sur le bâti : **21,47 %** (le taux maximum à ne pas dépasser est de 64.98 %)*
 - *Taxe foncière sur le non bâti : **72,51 %** (le taux maximum à ne pas dépasser est de 119.97 %)*
- *Concernant les entreprises*
 - *Cotisation foncière des entreprises (CFE) : NEANT (perçu par la Métropole Rouen Normandie)*

FONCTIONNEMENT - BP 2020

DÉPENSES			RECETTES		
.11	CHARGES DE GESTION GENERALE	538 000,00 €	70	PRODUITS DES SERVICES	140 000,00 €
.12	CHARGES DE PERSONNEL	1 127 500,00 €		TRAVAUX EN REGIE	0,00 €
65	AUTRES CH. DE GESTION COURANTE	154 060,00 €	73	IMPOTS ET TAXES	1 660 354,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	4 500,00 €	74	DOTATION, SUBV. ET PARTICIPATIONS	143 109,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00 €	75	AUTRES PROD. DE GESTION COURANTE	25 000,00 €
.22	DEPENSES IMPREVUES	0,00 €	76	PROUITS FINANCIERS	3 970,00 €
68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	0,00 €	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 000,00 €
			.13	ATTENUATION DE CHARGES	20 000,00 €
.23	VIR. A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	218 097,24 €	.002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	43 224,24 €
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	2 042 657,24 €		TOTAL RECETTES	2 042 657,24 €

INVESTISSEMENT - BP 2020

DÉPENSES			RECETTES		
.001	DEFICIT REPORTE		1068	AFFECTATION RESULTAT	450 000,00 €
16	EMPRUNTS - RBT EN CAPITAL	79 000,00 €	.23	VIR. A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	218 097,24 €
21	IMMOBILISATIONS	412 915,21 €		RESTES A REALISER	
	RESTES A REALISER	404 348,42 €	16	EMPRUNTS	
	SOMMES A REVERSER	0,00 €	13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	
			10	FCTVA + TLE	45 000,00 €
481	CHARGES A REPARTIR			RBT PRETS ET CREANCES	19 443,00 €
			.001	EXCEDENT REPORTE	163 723,39 €
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	896 263,63 €		TOTAL RECETTES	896 263,63 €

Après explications et échanges de vues, Monsieur Jean-Guy LECOUTEUX soumet au vote du conseil le budget primitif pour 2020, lequel est équilibré en dépenses et en recettes :

- Pour la section de fonctionnement à : 2 042 657,24 €
- Pour la section d'investissement à : 896 263,63 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le budget primitif pour l'année 2020, de même que les taux des impôts locaux subséquents, à savoir :

- Foncier bâti 21,47%
- Foncier non bâti 72,51%

Le budget primitif 2020 et les taux des impôts sont adoptés à l'unanimité.

PARTICIPATIONS FINANCIERES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX 2020

Mr le Maire propose que les participations aux syndicats intercommunaux soient fiscalisées, comme les années précédentes, lesquelles sont adoptées à l'**unanimité**.

Syndicat intercommunal pour les personnes âgées du Plateau Est de Rouen : 1 152,00 €

Syndicat intercommunal relais assistantes maternelles Itinérant du Plateau Est de Rouen : 3 755,00 €

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2020

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de valider la liste des subventions citées ci-dessous, étant précisé que les conseillers municipaux, membres de certaines associations, ne prennent pas part au vote, pour les associations concernées.

SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	14 000,00€
SUBVENTIONS A L'ECOLE	8 965,00 €
Coopérative école primaire	3 500,00 €
Voyages et sorties scolaires	5 465,00 €
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	60 000,00 €
Amicale des anciens	3 000,00 €
Association des parents d'élèves	3 000,00 €
Amis de la chapelle	400,00 €
Belbeuf SLC	5500,00€
Bibliothèque à l'hôpital	75,00 €
Canoé Kayak de Belbeuf	1 000,00 €
Causeries du café de Belbeuf	200,00 €
Chœur Concordia	750,00 €
Club Nautique de Belbeuf	1 250,00 €
Cyclo de Belbeuf	400,00 €
Ecole de musique du plateau est de Rouen	17 000,00 €
EPBB Basket	1 000,00 €
Europe Inter Echanges	514,00 €
Comité des élus E.I.E	206,00 €
Karaté Club	400,00 €
Oxygène	950,00 €
VTT Vallée de Seine	1 250,00 €
Sauvegarde du cadre de vie	400,00 €
Souvenir français	400,00 €
Solde non affecté	22 305,00€

BUDGET ANNEXE 2020 – EICAPER

Le budget annexe au budget primitif de la commune de Belbeuf concerne le projet de construction du Centre Aquatique du Plateau Est de Rouen à Belbeuf.

En effet, la commune de Belbeuf assure la maîtrise d'ouvrage déléguée de ce projet intercommunal, pour le compte des 9 communes qui composent l'Entente Intercommunale du Centre Aquatique du Plateau Est de Rouen (EICAPER).

I. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement prend en compte les charges spécifiques à ce projet, essentiellement des charges de personnel :

RECAP. DEPENSES	BP 2019	CA 2019	BP 2020
62180 - FRAIS DE PERSONNEL	33 506,00 €	15 458,05 €	58 457,22 €
62260 - HONORAIRES	20 000,00 €	600,00 €	20 000,00 €
62380 - DIVERS (adhésifs)	1 500,00 €	240,00 €	20 000,00 €
VIREMENT A LA SECTION INVESTIS.			
TOTAL DES DEPENSES	55 006,00 €	16 298,05 €	98 457,22 €

Ce budget de fonctionnement est financé par une contribution annuelle de chaque commune d'un montant de 2 euros par habitant :

RECAP. RECETTES	BP 2019	CA 2019	BP 2020
7588 - PARTICIPATION DES COMMUNES			
AMFREVILLE-LA-MIVOIE	6 498,00 €	6 498,00 €	6 604,00 €
BELBEUF	4 360,00 €	4 360,00 €	4 502,00 €
BOOS	7 626,00 €	7 626,00 €	7 710,00 €
FRANQUEVILLE-ST-PIERE	12 694,00 €	12 694,00 €	12 622,00 €
LE MESNIL-ESNARD	16 764,00 €	16 764,00 €	16 636,00 €
MESNIL - RAOUL	1 992,00 €	1 992,00 €	2 062,00 €
MONTMAIN	2 714,00 €	2 714,00 €	2 674,00 €
QUEVREVILLE - LA - POTERIE			2 010,00 €
QUEVREVILLE - LA - POTERIE - Droit d'entrée			2 577,27 €
YMARE	2 358,00 €	2 358,00 €	2 352,00 €
TOTAL DES RECETTES	55 006,00 €	55 006,00 €	59 749,27 €

Il en résulte par différence, les résultats suivants pour la section de fonctionnement :

RESULTATS DE GESTION	BP 2019	CA 2019	BP 2020
RESULTAT DE L'ANNEE	0,00 €	38 707,95 €	-38 707,95 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	0,00 €	0,00 €	38 707,95 €
RESULTAT A AFFECTER	0,00 €	38 707,95 €	0,00 €
AFFECT. RESULTAT N à l'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	
RESULTAT APRES AFFECTATION A REPORTER	0,00 €	38 707,95 €	0,00 €

II. La section d'investissement

La section d'investissement du budget annexe prend en compte les premières dépenses relatives au projet de construction du Centre Aquatique du Plateau Est de Rouen à Belbeuf :

RECAP. DEPENSES	BP 2019	CA 2019	RESTES A REALISER 2019	BP 2020
2111 - TERRAIN TAMION		216 369,20 €		
2111 - TERRAIN INDEMNITE BARBIER		13 810,80 €		
2188 - LOGO EICAPER		1 375,00 €		
2031 - FRAIS D'ETUDES				
CQFD - LIONEL FAUDEL		27 720,00 €		
DILA		2 268,00 €		
GE 360		456,00 €		
ECR		4 635,60 €		
ECOME		14 256,00 €		
DUCLOS ACOUSTIQUE		1 680,00 €		
JURY DE CONCOURS				
BOURGUEIL ET ROULEAU		60 000,00 €		
CHABANNE		60 000,00 €		
ARCHI-TRIAD		2 571,19 €		
EQUIPE M O				
SAS AGENCE COSTE		247 147,73 €		
SOGETI		108 944,74 €		
KUBE		33 388,62 €		
SILVA LANDSCAPI		15 384,66 €		
AVA		12 491,95 €		
BUDGET	1 000 000,00 €		177 500,51 €	5 100 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES	1 000 000,00 €	822 499,49 €	177 500,51 €	5 100 000,00 €

En recettes, la Métropole-Rouen-Normandie a versé un premier acompte de 500 000 € sur la subvention de 2 000 000 € accordée pour ce projet.

RECAP. RECETTES	BP 2019	CA 2019	BP 2020
1311 - SUBVENTION ETAT - DSIL			500 000,00 €
xxxxx - SUBVENTION ETAT - AGENCE DU SPORT			
xxxxx - SUBVENTION REGION NORMANDIE			
1323 - SUBVENTION DEPARTEMENT	500 000,00 €		
13251 - SUBVENTION METROPOLE	500 000,00 €	500 000,00 €	600 000,00 €
xxxxx - SUBVENTION ADEME			
164 - EMPRUNTS / 3 ANS (FCTVA)			
1641 - EMPRUNTS / 25 ANS			4 500 000,00 €
TOTAL DES RECETTES	1 000 000,00 €	500 000,00 €	5 600 000,00 €

Synthèse de la section d'investissement :

RESULTATS DE GESTION	BP 2019	CA 2019	BP 2020
RESULTAT DE L'ANNEE	0,00 €	-322 499,49 €	500 000,00 €
REPORT RESULTAT N-1	0,00 €	0,00 €	-322 499,49 €
RESULTAT AVANT AFFECTATION	0,00 €	-322 499,49 €	177 500,51 €
AFFECT. RESULTAT N à l'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	
RESULTAT APRES AFFECTATION	0,00 €	-322 499,49 €	177 500,51 €

Après explications et échanges de vues, Monsieur Jean-Guy LECOUTEUX soumet au vote du conseil le budget annexe EICAPER 2020, lequel est équilibré en dépenses et en recettes :

- Pour la section de fonctionnement à : 98 457,22€
- Pour la section d'investissement à : 5 600 000,00€

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le budget annexe EICAPER 2020.

RÉVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES ET DE LA VAISSELLE A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2021

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de fixer à compter du 1^{er} janvier 2021, les tarifs de location de la salle des fêtes et de la vaisselle comme suit :

Belbeuviens

Location de la salle des fêtes	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2020	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2021
Week-end	430€	430€
Journée en semaine	215€	215€
Location de vaisselle	125€	150€

Hors Commune

Location de la salle des fêtes	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2020	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2021
Week-end	760€	760€
Journée en semaine	380€	380€
Location de vaisselle	180€	200€

Monsieur le Maire précise que la vaisselle cassée ou non restituée par les particuliers ou les associations sera facturée au tarif en vigueur et les sommes seront versées au trésor public.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs cités ci-dessus à compter au 1^{er} janvier 2021.

RÉVISION DES TARIFS MUNICIPAUX POUR 2020/2021

Restaurant municipal, la garderie scolaire, l'étude surveillée et le forfait restauration pour les participants aux activités extra-scolaires de Belbeuf.

1. Restaurant municipal

Monsieur le Maire rappelle ci-dessous les modalités d'inscription et de facturation pour la rentrée scolaire 2020/2021 inchangées par rapport aux années précédentes.

Les parents choisiront d'inscrire leur enfant au restaurant municipal pour l'année scolaire. Cette inscription pourra être dénoncée avant chaque vacance scolaire pour le demi-trimestre suivant.

La facturation des repas sera calculée en fonction du nombre de jours de fonctionnement du restaurant municipal par demi-trimestre, quel que soit le nombre de repas pris par l'enfant. Un dégrèvement sera possible à partir d'une semaine consécutive d'absence pour raison médicale et sous réserve d'avoir prévenu la responsable du restaurant municipal. Les repas non pris lors des sorties scolaires d'une journée ne seront pas facturés. A titre exceptionnel, lors de sorties scolaires de demi-journée, les enfants non-inscrits au restaurant scolaire pourront y déjeuner.

Monsieur le Maire rappelle que le décret n° 2006.753 du 29 juin 2006, publié au journal officiel du 30 juin 2006, a mis fin à l'encadrement des prix des cantines scolaires pour les élèves de l'enseignement public.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'appliquer les tarifs cités ci-dessous à partir du 1^{er} septembre 2020.

Restaurant municipal	Tarifs actuels	Propositions
Enfants	3,90€	4,00€
Adultes	4,45€	4,60€

2. Garderie Scolaire

Horaires	Tarifs actuels	Propositions
Matin	1,25€	1,30€
Soir de 16h30 à 17h30	3,25€	3,30€
Soir de 16h30 à 18h30	4,45€	4,50€
Les retards après 18h30	4,00€ les 15mn par famille	4,00€

3. Etude surveillée

Horaires	Tarif actuel	Proposition
16h30 à 17h15	1,00€	1,00€

Monsieur le Maire rappelle au conseil, que depuis la rentrée de septembre 2004, l'étude surveillée sera assurée par le personnel enseignant. Il précise que la collectivité règle entre 20€ et 30€ par heure, et qu'elle supporte plus de la moitié des charges engagées.

4. Forfait de restauration pour les participants aux activités extrascolaires de Belbeuf

Monsieur le Maire propose d'appliquer une augmentation du forfait de restauration pour les participants aux activités extrascolaires de Belbeuf soit 4,20 € au lieu de 4,10€.

La facturation sera calculée en fonction du nombre de repas pris par les participants (enfants/adultes) et sera adressée à l'Association Belbeuf Loisirs Jeunes pour règlement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs cités ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2020.

TARIFS MUNICIPAUX

Fixation des tarifs pour les spectacles et les animations avec ou sans restauration

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de fixer les tarifs municipaux pour les spectacles et les animations avec ou sans restauration comme suit :

Manifestations culturelles :

TARIF 1 :

Adultes 12,00 €

Enfant moins de 18ans : gratuit

TARIF 2 :

Adultes : 10,00 €

Enfant de moins de 18 ans : gratuit

Festivalier : 8,00€

Animations sans restauration :

Adulte : 6,00€

Enfant de moins de 18 ans : gratuit

Animations avec restauration :

TARIF 1 :

Adultes 15,00€

Enfant moins de 18ans : 9,00€

Consigne gobelet réutilisable : 1,00€

TARIF 2 :

Adultes : 12,00€

Enfant de moins de 18 ans : 6,00€

Consigne gobelet réutilisable : 1,00€

Foire à tout 10€ les 3mètres

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs cités-ci-dessus.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA HALLE DE SPORT

Professeur de yoga

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler la convention de mise à disposition de la halle de sport à Monsieur Gilles LEBLOND, professeur de yoga pour une durée de 2 heures, le samedi ou le dimanche après-midi, en tenant compte du planning et des manifestations prévues et en appliquant une augmentation du tarif soit 33 euros au lieu de 32 euros de l'heure à compter du 1^{er} septembre 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter le tarif comme ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette convention.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA HALLE DE SPORT AU CRDSU de Haute-Normandie

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention de mise à disposition de la halle de sport au CRDSU de Haute Normandie pour l'année 2020/2021 en appliquant une augmentation du tarif soit 315€ au lieu de 310€ annuellement à partir du 1^{er} septembre 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité cette augmentation et autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette convention.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA HALLE DE SPORT A L'ECOLE D'HORTICULTURE ET DU PAYSAGE « HORTITHEQUE »

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention de mise à disposition de la halle de sport à l'école d'horticulture et du paysage « Hortithèque » pour l'année 2020/2021, en appliquant une augmentation du tarif soit 140€ au lieu de 135€ à compter du 1^{er} septembre 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette augmentation de tarif et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette convention.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU STADE « Clos Thomas » A L'ASSOCIATION NO LIMIT « Sport Santé »

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention de mise à disposition du stade, rue du Clos Thomas à l'Association No Limit « Sport Santé » pour l'année 2020/2021, en tenant compte du planning et des manifestations prévues et d'augmenter la redevance à 2,15 € par séance d'une heure au lieu de 2,00€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces afférentes à la convention.

CRECHE MUNICIPALE

Modification du règlement intérieur - calcul de la participation financière -

Monsieur le Maire explique que la participation financière des parents est calculée selon le barème national des participations familiales établi par la CNAF, en application des termes de la convention liant la commune de Belbeuf et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime. En contrepartie, la CAF verse une aide importante au gestionnaire, permettant de réduire significativement la participation des familles.

Le tarif horaire est basé sur un taux d'effort modulé en fonction du nombre d'enfants à charge et des ressources annuelles du foyer, quel que soit le type d'accueil – hors prestations familiales et aides au logement. Tous les revenus imposables sont pris en compte, les seules déductions admises sont les pensions alimentaires versées. En l'absence de ressources, un forfait plancher est retenu. Il correspond au RSA annuel, garanti à une personne isolée avec un enfant, déduction faite du forfait logement.

Les tarifs sont revus chaque année au 1^{er} janvier en fonction des revenus de l'année N-2 des familles et des taux d'effort imposés par la CNAF.

La présence, dans la famille, d'un enfant en situation de handicap (bénéficiaire de l'AEEH – allocation pour l'éducation de l'enfant handicapé) permet d'appliquer le tarif immédiatement inférieur.

Mr Le Maire rappelle qu'il avait été voté lors du conseil municipal du 2 juillet 2013 de ne pas appliquer le montant plafond imposé annuellement par la CNAF. A compter de ce jour il y a lieu de compléter cette délibération en précisant que désormais il sera retenu un plafond de ressources mensuelles de 14 000€ pour le calcul de la participation financière demandée aux familles.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir pour le calcul de la participation financière, un plafond de ressources mensuelles maximum de 14 000 €.

JURY D'ASSISES 2021

Liste préparatoire des jurés d'assises 2021

Vu la procédure pénale, notamment les articles 254 et suivants ;

En vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, pour les communes de plus de 1300 habitants, le maire procède au tirage au sort, à partir de la liste électorale un nombre de noms triple de celui fixé par arrêté préfectoral du 5 juin 2020.

Sont tiré(e)s au sort :

Mme RACHEDI Catherine, née le 18 mars 1971 à Grand Couronne (76)
Domiciliée 45, allée du Marronnier

Mr François DANIEL, né le 15 février 1995 à Rouen (76)
Domicilié 1, rue des Hautes Voies

Mme Delphine HEBERT, née le 5 avril 1981 à la Garenne Colombe (92)
Domiciliée 3, rue de Pont de l'Arche

Mr BRUNIQUEL Patrick, né le 30 août 1960 à Déville lès Rouen (76)
Domicilié 30, Domaine des Champs

Mme Monique BOUDIN épouse RAGOT, née le 16 avril 1960 à Rouen (76)
Domiciliée 2A, rue aux Sœurs

Mme Anaïs MASSON, née le 23 mars 1993 à Rouen (76)
Domiciliée 1A, allée du Château

A l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15 minutes.